

Droit de réponse

Suite aux divers articles parus dans les quotidiens « le Parisien » et « le Parisien-Essonne » des 22, 23 et 27 janvier 1998 dans lesquels notre association, la Fraternité blanche universelle, est mise en cause, et compte tenu de la gravité des propos qui y sont rapportés faisant mention de sévices sur des enfants, nous tenons à faire les mises au point suivantes :

Dans « le Parisien-Essonne » du 22 janvier 1998, on peut lire :

1. « ... Philippe Mailhebiau, un

ancien haut cadre d'une secte répertoriée, dans le Rapport parlementaire sur les sectes en France (1995), comme l'une des dix plus dangereuses du territoire, la Fraternité blanche universelle (FBU)..., cette dernière a été reconnue "nocive à l'égard de l'individu" sur des motifs de "déstabilisation mentale, atteinte à l'intégrité physique et embrigadement des enfants". »

Ces propos ont été renouvelés dans l'édition du 23 janvier 1998 de votre journal.

Nous précisons ici que M. Philippe Mailhebiau n'a jamais été ni un « haut cadre », ni même un simple cadre de notre association, contrairement à ce qui est indiqué, et n'est pas membre de nos associations.

Quant à la suite de votre texte, il est constitué de propos que l'on peut qualifier de diffamatoires. En effet, outre que le rapport d'enquête parlementaire n'a jamais indiqué, contrairement à ce que vous affirmez, que la Fraternité blanche universelle représentait l'une des dix sectes les

plus dangereuses du territoire, vous prêtez à la commission d'enquête, pour justifier vos imputations, des citations qui ne figurent pas dans le rapport : « nocive à l'égard de l'individu », sur des motifs de « déstabilisation mentale, atteinte à l'intégrité physique et embrigadement des enfants ».

Nous ne pouvons que nous indigner devant de tels procédés.

2. « ... château de Lattay, à Andouillé (Mayenne), connu pour abriter une communauté de la FBU... »

Nous affirmons n'avoir avec cette « communauté » citée ci-dessus aucun lien ni de droit, ni de fait.

Vous comprendrez que nous ne pouvons qu'élever de vives protestations car, non seulement vous nous associez à une affaire mentionnant des sévices sur des enfants à laquelle nous sommes totalement étrangers, mais, de plus, vous profitez d'une telle occasion pour tenir des propos nous portant gravement atteinte.

SIGNATURE